

Le Conseil de l'Union européenne: présentation de l'institution (1er mai 2004)

Source: The Council of the European Union. Helping Europe speak with one voice- Bruxelles: DG-F Communication [Prod.], 01.05.2004. General Secretary of the Council of the European Union, Bruxelles. - VIDEO (09:12, Colour, Original Sound Track).

Council of the European Union, Rue de la Loi, 175, B-1048 Brussels.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_conseil_de_l_union_europeenne_presentation_de_l_institution_1er_mai_2004-fr-891554bc-ab1f-484c-8ebb-244f61b99a78.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Le Conseil de l'Union européenne: présentation de l'institution (1er mai 2004)

Depuis plus de 50 ans, l'Union européenne apporte prospérité et paix à l'Europe. Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays l'ont rejointe, portant le nombre total des États membres à 25. Avec 450 millions d'habitants et 20 langues officielles, l'Union européenne est une entreprise unique et innovatrice. Elle a rassemblé 25 pays d'Europe, chacun avec sa propre longue histoire et sa forte identité, en leur apportant une plus grande prospérité, la stabilité et la paix.

Le siège du Conseil de l'Union européenne se trouve à Bruxelles, au cœur de l'Union européenne. Ensemble avec le Parlement européen, il représente les populations de l'Europe. Alors que le Parlement est élu au suffrage direct, le Conseil de l'Union européenne se compose de ministres venant de tous les États membres.

Les chefs d'État et de gouvernement se réunissent au moins quatre fois par an à Bruxelles. La composition du Conseil varie selon les questions à l'étude. Il existe quelque neuf configurations différentes du Conseil, chacune s'occupant de secteurs politiques différents, allant de l'économie à l'agriculture et à l'environnement.

Le Conseil a la responsabilité de quatre fonctions-clés: consolider l'Union européenne en tant que zone où les personnes et les biens peuvent circuler librement et où l'environnement, les droits sociaux et les droits des consommateurs sont protégés, renforcer la sécurité et la justice pour les citoyens européens, mener la politique étrangère de l'Union européenne et, enfin, adopter le budget de l'Union européenne ensemble avec le Parlement européen. À cette fin, le Conseil adopte des lois européennes et conclut des accords entre l'Union européenne et d'autres partenaires.

Chaque État membre a une équipe permanente à Bruxelles, dont le chef est le Représentant permanent de ce pays. Le Comité des représentants permanents, le Coreper, se réunit une fois par semaine.

La Présidence est assurée à tour de rôle pour permettre aux différents États membres d'être à la tête du Conseil. La Présidence établit l'ordre du jour du Conseil, s'assure qu'il fonctionne efficacement et organise des réunions informelles. Le président sert souvent de médiateur entre des intérêts différents, pour permettre au Conseil de prendre des décisions. La Présidence est assistée par le Secrétariat général, qui est responsable du déroulement harmonieux du travail du Conseil à tous les niveaux. Au total, 3000 personnes travaillent au Conseil, dont 600 assurent des services linguistiques, faisant en sorte que la langue ne soit jamais un obstacle à l'entente mutuelle.

Des propositions sont soumises au Conseil par la Commission européenne et débattues d'abord par un groupe de travail. Elles sont étudiées ensuite par les Représentants permanents qui les passent au Conseil pour qu'il les étudie et prenne une décision. Chaque année, le Conseil conclut de nombreux accords entre l'Union européenne et des pays non européens, aussi bien que des organisations internationales. Ces accords couvrent, par exemple, le commerce, les transports et la technologie.

La politique étrangère, la sécurité et la défense restent sous le contrôle des États membres. Toutefois, l'Union européenne a mis sur pied une politique étrangère et une politique de sécurité communes pour sauvegarder la paix et renforcer la sécurité internationale.

«Comme vous vous en souvenez, les aspects concernant la sécurité, qui relèvent de l'Union européenne, ont été fixés à Helsinki, au sommet de Helsinki, à la fin de l'année 1999 et au début de l'année 2000, et, depuis, nous avons beaucoup progressé. Je crois qu'en termes réels, nous avons mis sur pied ici tous les comités chargés de prendre des décisions et nous avons déjà mené un grand nombre d'opérations, opérations militaires pour sauvegarder la paix, ou opérations d'aide humanitaire, ou encore opérations de caractère civil. Nous menons une opération de police en Bosnie-Herzégovine, nous sommes présents au Kosovo, nous avons été présents en Afrique. Beaucoup de choses ont été réalisées pour aider à stabiliser les régions du monde où cette aide est nécessaire. Mais je crois que nous pouvons être satisfaits et heureux que les choses avancent assez rapidement, ce qui nous permet de faire du monde un lieu de vie meilleur.»

Le trafic de drogues, le terrorisme, la fraude et la traite des êtres humains sont des crimes transnationaux, et seule une coopération transfrontalière peut les combattre efficacement.

«Nous avons établi une liste très claire, détaillée et précise des priorités au niveau politique le plus élevé dans l'Union européenne.»

Le Conseil compétent pour la Justice et l'Intérieur, qui comprend les ministres de la Justice et de l'Intérieur des États membres, améliore la coopération dans des affaires criminelles telles que l'extradition, aussi bien que dans des affaires civiles, telles que les procédures en matière de divorce. Le Conseil fait en sorte que les cours nationales, les forces de police, les bureaux des douanes et les services de l'immigration travaillent ensemble pour renforcer la législation nationale et communautaire.

Le Conseil dispose d'un important centre de presse. Là, il organise des briefings réguliers pour communiquer ses décisions. Le Conseil doit faire preuve de franchise et il est responsable vis-à-vis des populations européennes. Certains débats du Conseil sont publics et retransmis audiovisuellement. Tous les textes législatifs et d'autres documents- clés sont traduits dans les 20 langues officielles, ensemble avec de nombreuses informations sur le travail du Conseil.

«Nous avons maintenant 25 membres, notre population est deux fois plus nombreuse que celle des États-Unis, notre PIB équivaut au quart du PIB mondial, nous devons donc être un acteur mondial, et nous sommes un acteur mondial. Le mécanisme de décision doit être revalorisé et préparé pour cette mission, ce que nous avons déjà réussi à faire largement. Comme vous le savez, nous travaillons actuellement à la nouvelle Constitution de l'Union européenne, dans laquelle nous avons changé une partie du mécanisme de travail, afin que l'efficacité et la transparence ainsi que la démocratie et le sens de la responsabilité – toutes ces valeurs que nous voulons défendre – soient une réalité, quel que soit le nombre des membres de l'Union européenne.»

Le Conseil de l'Union européenne est un forum qui permet à 25 États membres de négocier des compromis, de coordonner des actions et de prendre des décisions dans l'intérêt de tous afin d'assurer la paix, la stabilité, la liberté, la sécurité et la justice pour tous les peuples de l'Europe.

Le but du Conseil de l'Union européenne: aider l'Europe à parler d'une seule voix.